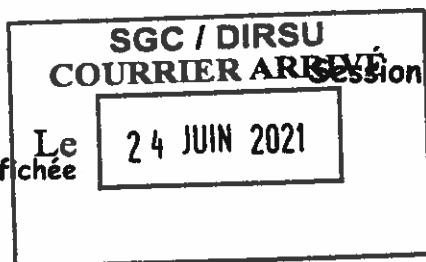




**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

VILLE DE BASSE-TERRE



Délibération affichée
Le 24 JUIN 2021

Session Ordinaire du 17 JUIN 2021

Effectif du Conseil :	33
Présents :	19
Absents et Excusé(es) :	08
Procuration(s) :	06

N° d'ordre : 41/2021

Domaine d'intervention : 9.1/Autres domaines de compétences des Communes

L'an deux mil vingt et un et le Jeudi dix-sept du mois de Juin, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Basse-Terre régulièrement convoqué, par courrier en date du dix juin, s'est réuni à huis clos dans le salon d'Honneur de l'Hôtel de Ville, sous la présidence du Maire Monsieur André ATALLAH.

La convocation a été affichée en Mairie, le 10 Juin 2021.

PRESENTS : M. ATALLAH André, Maire ; - M. RUART Alex, 3^{ème} Adjoint ; - Mme PAISLEY Yanetti, 6^{ème} Adjoint ; - M. GENDREY Roland, 7^{ème} Adjoint ; - Mme OTTO Julie, 8^{ème} Adjoint ; - M. CARRIERE Pierre, 9^{ème} Adjoint ; - M. MIRRE Jocelyn ; - Mme LAQUITAIN Liliane ; - Mme LYSIMAQUE Maguy ; - M. TABAR Patrice ; - Mme JEREMIE Marie-Louise ; - Mme MONLOUIS-NIRELLEP Maddly ; - Mme RENE-GABRIEL Murielle ; - M. FARIAL Harold ; - M. MARCEL Didier ; - M. PERAIN Franck ; - Mme LINON Gladys ; - M. ISSA Jean-François ; - M. REJON Philippe ; - Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : M. GUILLAUME Bernard, 1er Adjoint (procuration donnée à M. André ATALLAH) ; - Mme RODES Brigitte, 4^{ème} Adjoint, (procuration donnée à M. MIRRE Jocelyn) ; - M. BOYAU Alex, 5^{ème} Adjoint (procuration donnée à M. RUART Alex) ; - Mme LESTIN Léna (procuration donnée à M. PERAIN Franck) ; - Mme LACROIX Jenia (procuration donnée à Mme PAISELEY Yanetti) ; - M. GEOFFROY Luidji (procuration donnée à M. ISSA Jean-François), Conseillers Municipaux.

ABSENTS : Mme PETRO Sonia, 2^{ème} Adjoint ; - Mme PENCHARD Marie-Luce ; - M. EUGENE-SALZEDO Willy ; - M. PROCIDA Robert ; - Mme GAUTHIEROT Franciane ; - Mme GUILLAUME Myriam ; M. BROLIRON Jean-François ; - Mme MONGE Dunia, Conseillers Municipaux.

Les 19 conseillers municipaux présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 33, il a été conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après ouverture de la session, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil, Mme OTTO Julie, a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle a acceptée.

DELIBERATION VALIDANT LE NOUVEL ORGANIGRAMME.

EXPOSE DES MOTIFS

Le changement de municipalité apportant une autre organisation et d'autres priorités a induit de fait la mise en place d'un nouvel organigramme. Elaboré à partir des propositions premières de l'Autorité et de sa majorité, les équipes des différents services ont œuvré pour en faire un outil performant tout en respectant les préconisations de la municipalité.

L'organigramme de la collectivité de Basse-Terre a été élaboré sur plusieurs mois afin de répondre à des enjeux précis, à savoir :

- Restaurer la confiance, la cohésion et la solidarité
- Redonner du sens à la valeur Travail
- Favoriser la cohabitation des notions « Global » et « Proximité (locale) »
- Remettre au cœur des actions les missions de service public de la collectivité

Le contexte de proximité est recherché, avec moins de 6 services par Direction, mettant de ce fait en exergue la qualité plutôt que la quantité.

En résultante, 4 nouvelles directions ont été créées au niveau de l'administration, auxquelles sont rattachés les services par secteurs d'intervention.

- **Direction Administration Générale, Moyens internes et Organisation des Services,**
- **Direction Solidarité, Animation du territoire, Service à la Population,**
- **Direction Développement Gestion Domaniale et Habitat, Politique des Risques,**
- **Direction Infrastructure, Développement Durable du Territoire.**

L'organigramme se décompose comme suit : Directions, services, cellules et unités.

Les Directions concentrent plusieurs services qui à leur tour, regroupent des cellules, composées d'unités.

La mise en place des Directions contribue au décloisonnement vertical des entités. Toutefois, afin d'éviter toute compartimentation horizontale, le travail en transversalité reste priorisé (rencontres et/ou travail collaboratif sur des thèmes ou dossiers faisant intervenir plusieurs compétences).

Des missions ont été regroupées, à l'instar des Affaires scolaires et du service de la Petite enfance, pour devenir le service « **Enfance et éducation** ».

Des postes nouveaux voient également le jour au sein de la collectivité de Basse-Terre :

- La cellule Performance et qualité
- La cellule Label Ville d'Art et d'Histoire (VAH)
- La brigade Environnement
- Le Département des Interventions Techniques (DIT)

Destiné à informer sur les liens hiérarchiques, organisationnels et fonctionnels existants, l'organigramme est la photographie de la collectivité à l'instant « T ». Il sera une précieuse aide pour le Service des Ressources Humaines dans ses projets de mise en place effective de la Gestion Prévisionnelle de l'Emploi et des Compétences (GPEC) et du Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement Professionnel (RIFSEEP).

L'Assemblée est invitée à en délibérer.

DISPOSITIF DECISIONNEL
LE CONSEIL MUNICIPAL,
CONSIDERANT l'Exposé des Motifs ci-dessus ;

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales;

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, article 3-3-1° ;

VU l'avis du Comité Technique du 16 juin 2021 ;

CONSIDERANT la nécessité croissante de performance qui pèse sur les communes, compte-tenu du contexte budgétaire contraint dans lequel elles évoluent actuellement ;

CONSIDERANT la volonté de la ville du Basse-Terre d'appréhender de manière plus transversale les politiques publiques qui conditionnent son action au niveau local, au regard d'un contexte réglementaire en constante évolution ;

CONSIDERANT la volonté de la collectivité de structurer ses services au sein de pôles de compétences, afin de garantir davantage de cohérence et une meilleure complémentarité dans son administration ;

APRES en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE

Soit : 25 VOIX POUR dont 6 procurations :

(M. GUILLAUME Bernard ; - Mme RODES Brigitte ; - M. BOYAU Alex ; - Mme LESTIN Léna ; - Mme LACROIX Jenia ; - M. GEOFFROY Luidji)

ARTICLE 1 : DE VALIDER le nouvel organigramme des services de la Ville de Basse-Terre, à compter du 1^{er} juillet 2021, comme joint en annexe.

ARTICLE 2 : Monsieur le Maire, Madame la Directrice Générale des Services sont chargés chacun, en ce qui le concerne, **DE PRENDRE TOUTES MESURES** nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

Pour expédition conforme au registre des Délibérations.

Fait à Basse-Terre, le 21 Juin 2021

Le Maire,



André ATALLAH

Certifié exécutoire, compte tenu de

La transmission en Préfecture le **24 JUIN 2021**

L'affichage et/ou la publication le **24 JUIN 2021**

Et/ou la notification le

Fait à Basse-Terre le

Maire,

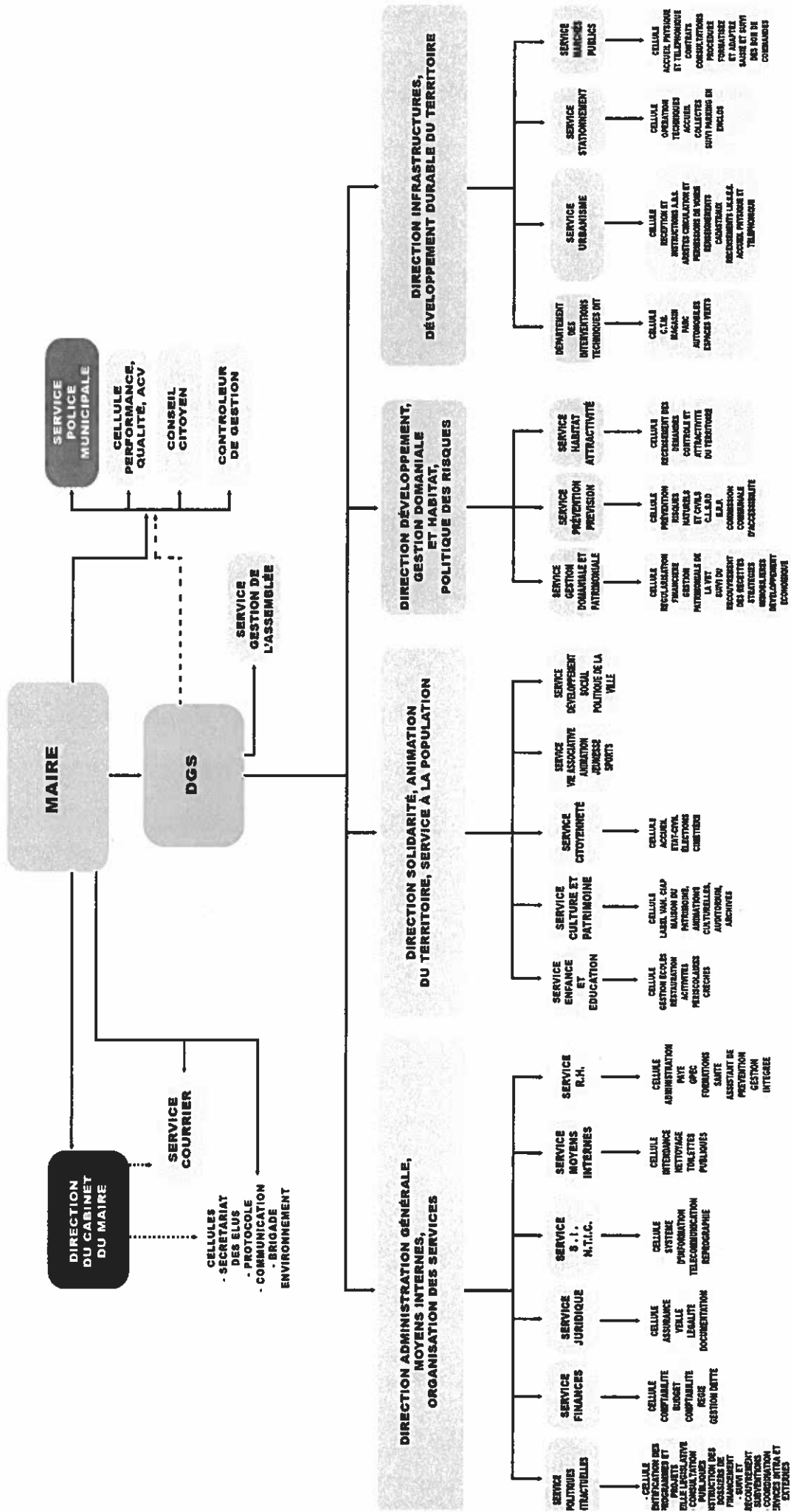


André ATALLAH

La présente délibération peut, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou de sa notification, faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de la Guadeloupe



ORGANIGRAMME DE LA COLLECTIVITE DE BASSE-TERRE



La présente délibération peut, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou de sa notification, faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de la Guadeloupe